

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**  
**M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour de juin 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2017-06-76      ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2017-06-77      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2017-06-78      APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter les comptes du mois de mai 2017 totalisant une somme de soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-six dollars et trente sous (64 786,30 \$), pour la Municipalité, de deux mille sept cent soixante-trois dollars et soixante-dix-neuf sous (2 763,79 \$) pour le Centre de loisirs, de huit mille cinq cent deux dollars et vingt sous (8 502,20 \$) pour le souper des acériculteurs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 juin 2017

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

## **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, avise la Municipalité qu'elle recevra une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Cette aide devra être investie conformément aux règles du programme cité précédemment.

## **2017-06-79      ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR RECEVOIR LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui

lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

Il est en conséquence proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire de la programmation de travaux considérée comme faisant partie intégrante de la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-06-80      EMPRUNT TEMPORAIRE DE 357 719,00 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE NOIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité suite à des travaux de pavage du chemin de la Rivière Noire, doit procéder à un emprunt pour le paiement des dépenses encourues lors de ces travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu de Monsieur Pierre Moreau, ministre des Transports, une promesse d'aide financière pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation de notre projet de pavage du chemin de la Rivière Noire, en vertu du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

**ATTENDU QU'**en date du 8 février 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement R 167-2016, décrétant un emprunt de 357 719 \$

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard,

Appuyé par Madame Chantale Alain

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QU'un** emprunt temporaire de 357 719,00 \$ soit demandé au Centre financier afin de pourvoir aux dépenses des travaux de pavage.

**QUE** sont autorisés le maire Monsieur André St-Pierre et la directrice générale et secrétaire-trésorière Francine Morin, à signer tous documents inhérents à cette fin.

**2017-06-81     TRAVAUX VOIRIE MUNICIPALE – PRINTEMPS**  
**2017**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie municipale devront être exécutés au cours des prochaines semaines;

**ATTENDU QU'**une inspection des routes a été effectuée afin de déterminer les priorités pour la saison en cours;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu de débiter les travaux de voirie selon les besoins établis dans le rapport d'inspection des routes.

**QUE** ces travaux débiteront selon les disponibilités de l'employé municipal et de l'entreprise mandatée pour effectuer lesdits travaux.

2017-06-82

**EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE  
TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT** que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des

retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT** que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

***Pour toutes ces raisons***

Il est proposé par : Monsieur Pierre Després

Appuyé par : Monsieur Gaston Chenard

et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Athanase

***Demande au gouvernement du Canada :***

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

**2017-06-83     DEMANDE À EXCAVATION MORIN INC. – DÉFRAYER LA RÉPARATION DU CHEMIN DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE dans la semaine du 15 mai 2017, des camions chargés de sable appartenant à Excavation Morin inc. ont emprunté le chemin des Érables pour se rendre à l'érablière Sirop D'Or inc.;

ATTENDU QUE cette opération s'est échelonnée sur 4 jours causant des dommages importants sur une bonne portion du chemin des Érables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu de faire parvenir une facture à Excavation Morin inc. pour défrayer les coûts engendrés pour la réparation de cette portion de route.

QUE le coût de la facture s'élève à 1957,52 \$ et devra être acquittée dans les 30 jours.

**2017-06-84     SADC - RENOUELEMENT DE LA CARTE DE  
MEMBRE 2017-2018**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu de renouveler la carte de membre 2017-2018 au montant de trente dollars (30 \$) à la SADC (Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata).

QUE Monsieur Dave Landry, conseiller est mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Athanase.

QUE Monsieur André St-Pierre, maire, agira comme substitut en l'absence de Monsieur Dave Landry.

**2017-06-85     APPUI À VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
CONCERNANT LE DOSSIER DES INONDATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions

nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

Il est proposé par : Monsieur Gaston Chenard  
appuyé par : Monsieur Dave Landry  
et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Athanase appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;

À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;

À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

**2017-06-86      AUGMENTATION DU SALAIRE DE L'INSPECTEUR  
EN BÂTIMENT, EN URBANISME ET EN  
ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE Monsieur Anthony Racine, inspecteur en bâtiment, en urbanisme et en environnement est à l'emploi des municipalités de Saint-Athanase, Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Marc-du-Lac-Long depuis le 7 juin 2016;

ATTENDU QUE selon le contrat signé entre les parties le 7 juin 2016 il est mentionné à l'**article 4.3 Révision du traitement** qu'une fois par année avant l'adoption du budget de la municipalité (en novembre), le traitement annuel de l'inspecteur en bâtiment, en urbanisme et en environnement **doit être réévalué par les conseils municipaux;**

QUE la révision de traitement se fait selon les deux (2) critères suivants :

- 1) Le niveau d'atteinte des objectifs établis par chacun des conseils municipaux en regard des tâches afférentes à ses fonctions.

- 2) Au minimum, l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec.

ATTENDU QUE les trois municipalités jugent nécessaire d'évaluer le travail de l'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement tel que mentionnée à l'article 4.3 dudit contrat;

ATTENDU QU'après l'étude du dossier, les 3 parties prenantes à l'entente, en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que le salaire de l'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement soit majoré de 3% à partir du sept juin 2017.

QU'une clause concernant les congés de maladie soit ajoutée au contrat de l'inspecteur en bâtiment, en urbanisme et en environnement selon l'attribution suivante :

- 2 jours de congé de maladie par année, non-monnayables, devant être utilisés avant le 31 décembre de chaque année.

### **RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**ANDRÉ ST-PIERRE** *Participation à une rencontre organisée par le Fonds Jeunesse Témiscouata le 4 mai dernier.  
Participation à l'AGA de la CODET tenue à Rivière-Bleue le 9 mai dernier;*

- Le maire fait le compte-rendu des rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

### **DIVERS**

Aucun sujet à ajouter au point divers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Un citoyen a adressé quelques questions aux membres du conseil et ce dernier a été satisfait des réponses reçues.

## **CLÔTURE**

A 20 h 34 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*